

Solidaires en action N° 48

Le 29 novembre 2010

Après deux mois d'interruption pour cause de priorité absolue au mouvement sur les retraites, nous reprenons la publication de Solidaires en action. La lutte sociale de ces derniers mois n'est pas oubliée pour autant : le Bureau national du 2 décembre adoptera un texte de bilan, dont nous ferons ensuite un tirage central en imprimerie ; ainsi, chaque syndiqué-e Solidaires pourra en disposer, et ce document nous servira aussi pour débattre avec celles et ceux que nous avons trouvé à nos côtés durant ces semaines de luttes...

Samedi 4, nous manifestons avec les chômeurs/ses !

Après l'affrontement des retraites, le gouvernement annonce l'ouverture d'un autre front social : la négociation du prochain accord UNEDIC sur le régime d'assurance-chômage, qui doit entrer en œuvre au plus tard en mars 2011. Cette « négociation » entre partenaires sociaux se situe dans la continuité du combat pour les retraites : l'allongement de l'âge de départ pèse sur les comptes UNEDIC (maintien dans le chômage de la majorité des seniors), et augmente le nombre de jeunes chômeurs/ses. Cette négociation se situera dans la continuité de la volonté gouvernementale de réduire la protection dont bénéficient les salarié-e-s, en activité ou au chômage, de faire payer aux plus démunis-e-s les effets de la crise économique, et d'engraisser les fonds d'assurances privés.

Face au choix répété par ce gouvernement de préserver les intérêts des entreprises et des actionnaires, nous affirmons qu'il faut une autre répartition des richesses. Nous exigeons la hausse de la part patronale des cotisations UNEDIC, les employeurs étant seuls responsables du chômage et des licenciements.



La moitié des chômeurs/ses ne bénéficie pas de la couverture de l'UNEDIC. La nouvelle convention va concerner les multiples situations qui s'accumulent depuis longtemps :

- Les **chômeurs/euses longue durée**, celles et ceux tombé-e-s en « **fin de droits** ».
- Les centaines de milliers de salarié-e-s licencié-e-s depuis deux ans, qui arrivent **maintenant au bout des congés de reclassement** et qui rejoignent les rangs des chômeurs/ses.
- Les jeunes, **dont les perspectives d'emploi s'éloignent et dont la précarité devient l'horizon**, et qui sont déjà pour l'écrasante majorité exclus du RSA.
- Les **intermittent-e-s du spectacle**, dont les garanties collectives sont remises en cause.
- Les **seniors maintenus dans un statut de chômeurs/ses** par l'allongement de l'âge de la retraite.

Samedi 4, l'Union syndicale Solidaires appelle à manifester avec les associations de chômeurs/ses et de lutte contre le chômage (AC !, APEIS, CGT Chômeurs, MNCP)

Grévistes ? alors, privé-e-s de chauffage !

Alors que le « plan grand froid » est déclenché au niveau national, **le directeur du CHS Marchant à Toulouse, coupe le courant qui alimentait en chauffage les grévistes qui campent jour et nuit devant l'hôpital depuis 37 jours.** Ce campement est le moyen de populariser leur lutte et faire savoir à la population les conditions de soins pour lesquelles ils revendiquent des moyens décents. La fédération SUD santé sociaux dénonce cette attitude qui non seulement fait la preuve de l'incapacité à négocier et met délibérément en danger la vie d'autrui. La fédération SUD santé sociaux engage le directeur à rétablir le courant immédiatement et d'ouvrir des négociations sérieuses avec les personnels grévistes.

Les salarié-e-s de Cooper à Bolbec sont en lutte

L'usine Cooper Standart Automotive (CSA) de Bolbec qui fabrique des joints d'étanchéité pour l'automobile et compte 316 salarié-e-s est **menacée de fermeture à la fin du premier trimestre 2011.** Cette fermeture annoncée est le résultat d'une restructuration financée par un fonds public de modernisation. L'argent public sert à licencier !

Mais la lutte s'organise dans l'usine (où la section SUD Chimie est majoritaire) et autour, notamment grâce au soutien d'unions syndicales interprofessionnelles dont Solidaires Haute Normandie. Encore une preuve que **« dans le privé » aussi, Solidaires existe, se développe, est utile aux luttes ... nous reviendrons bientôt sur l'engagement de l'ensemble de l'organisation aux côtés des camarades de Cooper...**

Pôle Emploi crée encore plus de chômage

Le 4 novembre, **le directeur de Pôle Emploi annonce la suppression de 1800 postes d'ici la fin 2011, qui s'ajoute aux 500 Contrats à Durée Déterminée non renouvelés.** Toutes les organisations syndicales ont appelé à la grève, le 9 novembre, et ce fut un succès. Le même jour, une manifestation de plusieurs milliers de salarié-e-s de Pôle Emploi se tenait devant le siège ; siège surabondamment « protégé » par la police et duquel caméras et appareils photo « mitraillaient » les manifestant-e-s !



La direction est restée sourde au message fort adressé par le personnel. Ensemble, les syndicats **CFTC, CFDT, CGT, FO, SNAP, SNU/FSU, SUD/Solidaires** ont quitté la séance du CCE, le 15 novembre, après une déclaration unitaire dans laquelle ils dénoncent l'attitude de la direction, exigent des négociations sur les effectifs, l'organisation et les conditions de travail, l'avenir du personnel.

Nouvelle attaque contre les aides au logement

Après son recul du mois d'août sur le non-cumul avec la demi-part fiscale, recul qui n'a d'ailleurs pas eu l'effet escompté d'éviter la mobilisation étudiante contre la réforme des retraites, le gouvernement lance une nouvelle attaque contre l'aide personnelle au logement (APL). En effet, le gouvernement a introduit en catimini, lors de l'examen à l'Assemblée Nationale du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2011, un amendement prévoyant la suppression de la rétroactivité des APL qui permet aux locataires de percevoir après coup l'aide au logement correspondant aux trois premiers mois de loyer en cas de délai entre l'entrée dans le logement et l'attribution de l'aide.

Les étudiant-e-s sont directement concerné-e-s par cette nouvelle mesure régressive du gouvernement : les APL sont en effet la seule aide sociale qui se base sur la situation de l'étudiant-e lui/elle même et non sur celle de sa famille, comme c'est par exemple le cas des bourses. La rétroactivité constitue un droit indispensable pour de nombreux/ses étudiant-e-s pour qui les dépenses s'accumulent à la rentrée : frais d'inscriptions à l'université, abonnement de transport, caution... auxquelles pourraient désormais s'ajouter plusieurs mois de loyer complets, sans APL.

Ce surcoût aura pour effet de priver encore plus d'étudiant-e-s d'un logement autonome voire, pour celles et ceux dont la famille vit loin de leur établissement, de la possibilité même de poursuivre leurs études.

La Fédération SUD Étudiant exige l'abandon pur et simple de cette mesure antisociale. Face à la situation dramatique du logement étudiant, **SUD Étudiant revendique des constructions massives de logements sociaux étudiants de qualité et à loyers limités ainsi que la réquisition immédiate des logements vides** pour répondre à l'urgence des besoins dans ce domaine. Confronté-e-s à un État qui refuse d'appliquer ses propres lois quand celles-ci menacent les propriétaires, des militant-e-s du collectif Jeudi Noir avaient eux/elles mêmes réquisitionné un hôtel particulier vide au cœur de Paris ; ils et elles en ont été expulsé-e-s par la police le 24 octobre dernier. Avec l'Union syndicale Solidaires, la Fédération SUD Étudiant leur renouvelle tout son soutien et exige l'interdiction totale des expulsions de logement.

Sud Virgin organise la lutte contre la fermeture de Mérignac

Début novembre, la direction de Virgin a annoncé la fermeture, d'ici janvier prochain, du magasin de Mérignac en Gironde, ce qui risque d'entraîner 18 licenciements. Dans l'histoire de l'enseigne, il y a déjà eu des précédents avec la fermeture des magasins de Parinor en 2004 puis de Rosny en 2005, tous deux situés en Seine-Saint-Denis : A l'époque, cela n'a pas occasionné trop de casse sociale, la plupart des salarié-e-s ont été reclassés dans les autres magasins de la région parisienne.

En 2006, la fermeture de l'établissement de Nantes ainsi que la suppression de six postes en comptabilité et à la sécurité du magasin de Bordeaux ont été autrement plus dramatiques : Peu de reclassements ont eu lieu et la faible mobilisation du personnel, organisée seulement par SUD localement, n'a permis que d'obtenir... le doublement de l'indemnité légale de licenciement !

Est-ce que ces « saignées » successives ont amélioré la situation économique de l'entreprise ? Certainement pas ! Aujourd'hui, que pèse la fermeture de ce magasin et le projet de licenciement d'1,5% de l'effectif de Virgin ? Ce **nouveau plan social a valeur de test** : test de la crédibilité du CE à défendre le personnel, test de la volonté des syndicats de l'enseigne à vouloir en découdre, test de la combativité du personnel face à la menace de licenciements. **A la lueur de cette annonce, on comprend mieux l'arrivée de la nouvelle DRH... qui a piloté le plan social de la Fnac l'an dernier !**

Le CE mandate un expert-comptable pour examiner le bien-fondé du plan social et ce qu'il cache : Mais, SUD Virgin le rappelle : s'en remettre à cette instance et aux représentant-e-s syndicaux ne suffit pas, la mobilisation de chacun-e s'impose !

Les présidents d'universités livrent les étudiants au MEDEF

Le 23 novembre, la Conférence des Présidents d'Université (CPU) a signé, avec le MEDEF, une convention dont l'objectif affiché est de « favoriser l'insertion professionnelle des étudiant-e-s », nouvelle mission des universités depuis la loi LRU (Libertés et Responsabilités des Universités, dite loi d'autonomie). Cette convention envisage « l'employabilité » des étudiants et des étudiantes comme l'unique finalité de l'enseignement supérieur. Pas un mot sur la culture, l'autonomie intellectuelle, l'esprit critique : les études doivent mener à un emploi.

Parmi les solutions préconisées par les patrons des entreprises et ceux des universités, « le développement des stages à tous les niveaux et dans toutes les filières ». Avec plus de 2 millions d'étudiant-e-s, **c'est une véritable armée de travailleurs/ses précaires et sous-payés que cherchent à se constituer les employeurs** : la gratification obligatoire pour les stages de plus de 3 mois ne s'élève en effet qu'à 2,75 € / heure. Pour les étudiant-e-s, cela signifierait une mise en concurrence accrue pour trouver un stage et, pour celles et ceux qui n'y seront pas parvenu, l'impossibilité de valider leur année. SUD Étudiant exige une réglementation contraignante des stages, qui impose notamment une rémunération au moins égale au SMIC et un contenu pédagogique réel. Les stages doivent être limités aux formations pour lesquelles ils sont véritablement utiles, et non généralisés pour devenir des outils de la propagande patronale.

En signant ce texte, les présidents d'université affichent ouvertement leur volonté de mettre leurs établissements au service du patronat. La convention désigne en effet les universités comme « susceptibles de répondre aux besoins des entreprises ». Face à cette logique de marchandisation, SUD Étudiant réaffirme que l'enseignement supérieur est un service public qui doit tourner son action vers la satisfaction des besoins des étudiant-e-s et de l'ensemble de la population, et non d'intérêts économiques particuliers.

Commerce à Paris

Ce comité qui rassemble les syndicats CGT, FO, SUD, CFDT, CFTC, CGC continue son travail en direction des salarié-e-s du commerce à Paris. Deux campagnes sont en cours : **contre les ouvertures illégales du dimanche, et contre la fuite en avant dans les horaires et amplitudes de travail.**

SUD Commerces et Services Ile-de-France est pleinement engagé dans cette initiative, qui gagnerait à être reproduite dans d'autres villes...



Restauration rapide et méthodes expéditives : ils ont tort !

La Cour d'Appel de Paris a ordonné la réintégration d'Erwan, employé polyvalent, licencié en mars 2009 suite à sa participation à la grève qui a secoué son magasin Pizza Hut pendant plusieurs semaines. En outre, la direction est condamnée au versement de ses salaires sur cette période ainsi qu'à 2000 euros au titre des frais de justice.

Ce jugement intervient après le refus, par le Ministère du Travail, du licenciement de notre Délégué Syndical, Hichem, en novembre 2009 puis de notre Déléguée du personnel au restaurant de Drancy, en décembre de cette même année.

Par ailleurs, chez Mc Donald's, c'est Jean-Paul, manager sur Paris et représentant SUD, qui était également inquiété : l'Inspection du Travail avait refusé, en janvier 2010, son licenciement reposant sur des motifs aussi fantaisistes que le fait d'avoir prétendument oublié une étiquette sur une bouteille de sauce... et ce après 22 ans d'ancienneté dans l'entreprise !

Pour autant, le Ministère du Travail, le 9 août dernier, a autorisé celui-ci estimant que bien que les faits reprochés à l'intéressé soient bénins, c'est leur conjonction qui rendait son maintien impossible à Mc Do : Nous ne nous leurrions pas sur la motivation réelle de cette décision compte tenu que la direction du géant du fast-food, tout comme Pizza Hut, n'a eu de cesse de chercher à évincer les uns après les autres nos représentants depuis notre implantation dans l'entreprise. Fort heureusement, le Tribunal Administratif de Paris, le 31 août 2010, a prononcé la suspension du licenciement de notre camarade, désavouant ainsi Ministre et Direction.

Nous nous réjouissons de ces bonnes nouvelles qui remettent à leur place les patrons de la restauration rapide : **SUD Commerces/Services continuera à lutter aux côtés des salarié-e-s de ce secteur pour obtenir plus de justice sociale.**

Emplois, salaires, retraites... parce qu'on le vaut bien !

Le dimanche 7 novembre au soir, à l'appel de SUD Culture Solidaires, des manifestant-e-s se sont regroupé-e-s devant la cour carrée du musée du Louvre, afin de protester contre la tenue d'une soirée privée organisée par l'Oréal. Alors que des agents du musée du Louvre ont fait de nombreux jours de grève pour défendre les retraites menacées par la contre-réforme gouvernementale, cette société capitaliste se livre à une véritable provocation en organisant une fête gigantesque pour des invité-e-s trié-e-s sur le volet, qui a dû coûter une petite fortune et rapporter un argent considérable au Louvre.

L'Oréal, c'est un bénéfice de 2 milliards d'euros en 2009. 2 milliards produits par le travail de milliers de salarié-e-s, et qui leur sont volés pour enrichir quelques actionnaires. 2 milliards, qui représentent un cinquième des sommes qui manquaient (nous dit-on !) pour assurer le financement des retraites de tous et de toutes. L'argent pour financer les retraites existe donc bien, dans les coffres de l'Oréal par exemple.

Mais l'Oréal, c'est aussi la trouble affaire Bettencourt-Woerth, la femme la plus riche de France étant la première actionnaire de l'Oréal. Ce déballage politico-judiciaire est d'ailleurs une parfaite illustration des liens permanents entre les patrons et les politicien-ne-s, qui ne sont au service que des puissant-e-s.

Un groupe privé comme l'Oréal n'a rien à faire dans un service public comme le musée du Louvre. Sa présence est la conséquence directe de la Révision Générale des Politiques Publiques, qui diminue fortement les subventions de l'Etat, obligeant les établissements publics à se vendre pour trouver d'autres sources de financement. Le Louvre est ainsi le premier établissement du ministère de la Culture à avoir plus de la moitié de son budget alimenté par ses ressources propres. Pour y parvenir, tous les moyens sont bons, y compris louer des espaces et le personnel qui va avec à une société comme l'Oréal.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvions pas laisser les invités de l'Oréal faire la fête tranquillement dans notre lieu de travail et célébrer jusqu'à la caricature le système capitaliste que nous rejetons. Nous nous sommes donc chargés de leur rappeler qu'il fallait un autre partage des richesses, que nous ne nous laisserons pas voler nos droits à la retraite, pas plus que ceux pour les emplois et les salaires. Que les vrais "casseurs" sont ceux qui nous avilissent, que la vraie "racaille" est celle qui vit du travail des autres, qu'ils et elles en sont les représentant-e-s et que s'ils/elles espéraient que nous soyons en train de nous fatiguer, ils/elles ont été déçu-e-s.

Les salarié-e-s d'associations défendent leurs emplois

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'ensemble des contrats aidés du secteur non-marchand sont regroupés sous le dispositif CAE-CUI, avec une enveloppe d'environ 400 000 contrats potentiels en 2010, financés à 90% du Smic pour un contrat de 26h en moyenne. Ce dispositif concerne au premier titre les associations et les collectivités territoriales. Seulement voilà... Dans de nombreuses régions, les salarié-e-s embauché-e-s au cours du premier trimestre 2010 ont eu de mauvaises surprises : baisse de l'aide à l'embauche (passage de 90% sur 26h à 80% sur 20h, voire non renouvellement des conventions pour « enveloppe budgétaire insuffisante »). **Ce sont donc des milliers de salarié-e-s, parmi les plus précaires, et dans des secteurs d'intérêt général qui se trouvent privé-e-s d'emploi, brusquement et sans préavis.**

Ce scandale passerait presque inaperçu, alors que des centaines de salarié-e-s ont vu leur emploi supprimé du jour au lendemain, laissant des personnes sans solutions et sans revenus. Derrière, des milliers d'autres emplois sont menacés à très court terme, sans parler de ceux auxquels un poste était promis sur la base de ces dispositifs aidés.

Le syndicat ASSO/Solidaires, qui rassemble des travailleurs/ses du secteur associatif, lutte pour la défense de leurs intérêts, et par conséquent pour la défense des ressources qui permettent aux associations de pérenniser leurs actions. ASSO dénonce fermement la disparition de ces aides à l'emploi. La gestion catastrophique des enveloppes budgétaires en 2010 par l'État a conduit à une situation ubuesque, renforçant la précarité et la fragilité du salariat dans le secteur associatif. Sans parler des situations similaires chez nos camarades de la fonction publique territoriale.

A l'heure actuelle, nous n'avons aucune visibilité sur le budget consacré aux emplois aidés en 2011, et il est à craindre que le même phénomène se reproduise. C'est pourquoi le syndicat ASSO demande aux pouvoirs publics qu'ils mettent en œuvre rapidement les moyens nécessaires à la reconduction de l'ensemble des conventions signées en 2010. De plus, il réclame que des représentants du secteur associatif, salarié-e-s comme employeurs, soient entendus pour mettre en place les conditions de stabilité nécessaires à la pérennité de leurs activités.

Par ailleurs, en tant que salarié-e-s, nous espérons que cette situation n'entraînera pas nos dirigeants dans l'immobilisme et la timidité qui sacrifient la sécurité et le niveau de vie de leurs salarié-e-s au nom de l'éternelle chasse aux subventions, et espérons les voir défendre activement un dispositif solide. Cette gestion inacceptable des contrats aidés est une nouvelle preuve du mépris avec lequel est traité le secteur associatif ; les associations doivent avoir le courage de le dénoncer.